

**Commission permanente
15 novembre 2010**

« Monsieur le président, Cher(e)s Collègues,

Je ne sais pas qui parmi nous s'est donné la peine de lire le document sur lequel nous allons voter, ni parmi ceux qui l'ont lu, qui a compris ce texte ! Je doute que nous soyons nombreux.

Et pourtant la plupart d'entre vous avez l'intention d'approuver ce texte, faisant confiance à l'Etat et à Vinci qui l'ont concocté.

L'Etat qui par cet accord continue à arroser très généreusement Vinci et consorts. Je vous rappelle au passage que près de 900 km de nouvelles autoroutes sont programmées, pour plus de 10 milliards d'euros, un programme jamais connu depuis les années 60 et ce, en dépit du Grenelle de l'environnement.

Pour en revenir à la convention Etat-collectivités, je vais souligner quelques points :

- 1- **Ce document est une annexe au contrat passé entre l'Etat et Vinci et nous n'avons pas connaissance de ce contrat**, malgré notre demande. Cela pose beaucoup de questions : quelle est précisément l'offre de Vinci ? Qu'est-il dit dans ce contrat sur d'éventuels travaux supplémentaires ? Les surcoûts sont la règle dans ce genre de travaux, tout le monde le sait ; l'Etat pourrait-il se tourner vers les collectivités pour demander de l'aide ? (même s'il est ici précisé que le montant des collectivités est « global, forfaitaire et non révisable », un avenant à ce contrat pourrait permettre de passer outre). Qu'est-il dit sur un éventuel désistement de Vinci ? Cela s'est produit il y a 2 ou 3 ans, au milieu de la construction d'un nouvel aéroport à Brives Souillac, où les collectivités ont dû terminer les travaux entièrement à leur charge. Et au passage, il a fallu attendre quelques mois après la construction de cet aéroport pour qu'il soit inauguré, le temps de trouver une compagnie qui ouvre une ligne. Il a été inauguré avec une seule ligne ouverte, 3 jours par semaine et pour une durée de 3 mois...*
- 2- **Nous n'avons eu ni le cahier des charges de l'Etat ni l'offre de Vinci**, nous ne savons pas quel projet a été retenu. Alors que les prix de la tour de contrôle et de la route sont supérieurs à ceux annoncés en 2003 (ce qui est logique), le prix de la plate-forme est lui inférieur à ce qui avait été prévu en 2003. Cela devrait nous inquiéter : quel aéroport low cost est donc prévu ? Un aéroport qui serait nettement moins bien et moins équipé que l'actuel ? C'est tout à fait possible. Et nous votons les yeux fermés.*

- 3- ***Il n'y aura aucun remboursement d'avance remboursable.*** Ne nous leurrions pas, la condition imposée de retour à meilleure fortune est faite pour que cela n'arrive pas : il faudrait que les bénéfices réalisés soient supérieurs aux bénéfices escomptés par Vinci. Non seulement les prévisions de bénéfices ne nous sont pas annoncées mais en outre, il est évident qu'il suffit de prévoir des bénéfices suffisamment élevés pour qu'ils ne soient pas dépassés. Si ce n'est pas une avance remboursable, c'est une subvention, un don... un cadeau de nos collectivités à un groupe privé qui réalise des milliards de bénéfice en tondant la laine sur le dos du pays (avec la complicité du gouvernement actuel et la nôtre aujourd'hui)
- 4- ***Il n'y aura bien sûr aucune redevance complémentaire :*** puisqu'il faut déjà avoir soldé le retour à meilleure fortune !
- 5- ***Rien n'est précisé pour le cas où cet aéroport serait en déficit !*** C'est un point très grave pour nos collectivités. De nombreuses collectivités soutiennent financièrement leurs aéroports pour éviter la fermeture.
- 6- ***Rien n'est dit sur la composition du comité de suivi stratégique*** qui va suivre la concession. C'est très grave car il peut avoir été conçu de façon à ne pas trop gêner Vinci et à maintenir les collectivités dans l'opacité.
- 7- ***Rien n'est dit sur la politique de Vinci concernant les autres aéroports dont il a la charge dans l'Ouest.*** En janvier 2010, Vinci annonce des objectifs de croissance de trafic de 37 % pour l'aéroport de Rennes St-Jacques, de 30 % pour celui de Dinard (horizon 2024). Quelle logique ?
- 8- ***Enfin, j'aimerais avoir une explication de texte sur l'article 5*** de cette convention. Je n'ai pas compris. Et aussi savoir qui a compris les annexes de calculs. »

Geneviève Lebouteux,
Conseillère Régionale.